

Image not found or type unknown



Carte résident longue durée

Par **amarak1**, le **05/10/2008** à **17:34**

monsieur,madame,rnje suis en france depuis 1999 et titulaire d'une carte de resident de 10 ans j'ai fait une demande de carte résident longue durée .rnje viens de recevoir un courrier de la part de la prefecture me disant qu'il faut justifier de ressources suffisantes et stables pour qu'ils puissent me délivrer cette carte.rnje voudrais savoir s'ils ont raison de m'imposer ces conditions ou bien qu'ils se sont trompés avec celles qu'il faut imposer á ceux qui veulent s'instaler sur le territoire francais? rnmerci